Ville de
FONTAINE

Autorisation d'enlèvement de TAG et de Graffitis

Je soussigné(e), _____

agissant en qualité_____

autorise la ville de Fontaine à enlever les inscriptions sur le mur, le portail, les volets, les portes métalliques de l'immeuble ou de la maison dont j'assure la gestion ou dont je suis propriétaire. La peinture du support (mur, portail, volet, porte métallique) après le nettoyage est à la charge du demandeur.

Cadre de l'intervention

La Ville de Fontaine s'engage à intervenir gratuitement avec le matériel et les techniques adaptés au support. Néanmoins, elle ne peut garantir le résultat obtenu, ni être tenue pour responsable des dégradations éventuelles du support malgré les précautions prises. Après vérification sur place, la Ville se réserve le droit de refuser d'intervenir sur certains supports (matériaux très particuliers, état de vétusté du support). Les interventions ne seront assurées que sur une hauteur de façade limitée à trois mètres maximum, sous réserve d'accessibilité en toute sécurité.

Le demandeur s'engage

- A donner à la Ville ou à l'entreprise agissant pour le compte de la Ville, toute facilité d'accès à sa propriété pour que cette dernière puisse effectuer son intervention,
- A déclarer à la Ville la présence et la nature d'éventuels produits de production anti-graffiti,
- A signaler par écrit à la Ville tous problèmes déjà rencontrés lors de travaux antérieurs effectués sur la façade,
- A n'exercer aucune action contre la Ville, en cas de désordres imputables à cette intervention ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage,
- Le demandeur est invité à déposer plainte auprès des services de police à chaque demande d'intervention.

Demandeur (nom et adresse): _____

Propriétaire □ Bailleur □ Syndic d'immeuble □

Adresse de l'immeuble concerné : _____

Tel : Courriel :

La façade est protégée par un produit anti-graffiti : oui □ non □

si oui, nom du produit/fournisseur :_____

Résiliation de l'autorisation permanente

Elle peut être révoquée à tout moment par courrier adressé à monsieur le Maire ou par courriel adressé à accueil.ctm@ville-fontaine.fr.
De même, la Ville peut, à tout moment, mettre fin au service gratuit d'enlèvement visé par la présente autorisation.

Fait à Fontaine le _____

Signature du demandeur

Demande reçue aux services techniques le _____

Document à retourner aux services techniques par courrier - 2 allée de Gève ou par courriel à accueil.ctm@ville-fontaine.fr /04 76 26 93 30